

Dépôt : Meris Sehovic

Luxembourg, le 19 décembre 2023

HA- Interdict° de la mendicité



MOTION

relative au sujet de la prévention et de lutte contre la pauvreté

La Chambre des Député.e.s,

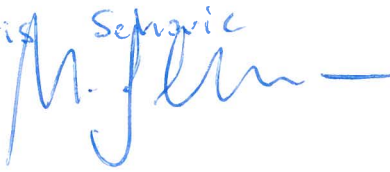
considérant

- l'approbation ministérielle de l'interdiction de la mendicité par le Règlement général de police de la Ville de Luxembourg ;
- que le Gouvernement a déclaré la lutte contre la pauvreté comme une priorité absolue dans son Accord de coalition 2023-2028 ;
- les récents propos du Premier ministre sur la motivation du Gouvernement concernant l'interdiction de la mendicité ;
- que l'accord de coalition fasse un amalgame entre le sujet de la mendicité, la traite et le sans-abrisme, également regretté par la Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg (CCDH) dans son communiqué de presse du 18 décembre 2023,

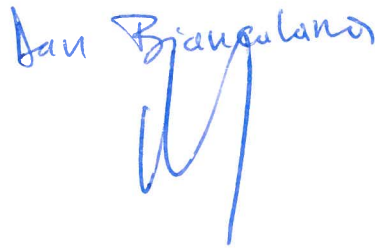
invite le Gouvernement

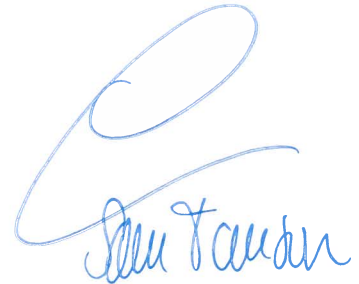
- à collecter des données statistiques concernant le phénomène social multidimensionnel et les origines de la mendicité, complémentaire au recensement des personnes sans-abri, afin d'élaborer une approche plus nuancée et efficace pour aider les personnes dans le besoin, qu'elles soient sans abri ou qu'elles mendient pour d'autres raisons ;
- à faire un maximum d'effort dans sa politique de prévention et de lutte contre la pauvreté et à accélérer la mise en œuvre des mesures de l'accord de coalition 2023-2028 concernées, notamment :
 - l'élaboration d'une stratégie transversale et d'un plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté avec les partenaires sociaux et les acteurs du terrain ;
 - la conception d'une stratégie coordonnée, transversale et inclusive contre le sans-abrisme ;
 - la mise en place de plus de structures « Housing first » et de logements pour des personnes en situation de précarité ;
 - une augmentation, diversification et décentralisation du suivi social au bénéfice de la personne en situation de précarité ;


- o et la création d'une équipe d'intervention mobile composée de différents profils de professionnels de santé, pour garantir une prise en charge médico-psychologique des personnes sans-abri ;
- à communiquer le calendrier actuel envisagé pour la mise en œuvre des différentes mesures mentionnées.

Meris Sepovic


TAINA BOFFERDING


Jan Braugeland



Jan Tausen


Marc Boum

Marc Goenja
